

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 2 décembre 2019 à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère

ABSENTES :

Mme Christina Béland, conseillère
Mme Elaine Legault, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Benoît Gauthier, directeur général secrétaire-trésorier

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019
 - 3.2 Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2019
- 4. CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Demande de l'Association des propriétaires du Lac Souris pour l'implantation du vote par correspondance
 - 4.2 Lettre de la direction du CIUSSS MCQ concernant l'éradication de l'herbe à poux
 - 4.3 Demande d'appui et demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local
 - 4.4 Correspondance de la Croix-Rouge faisant la promotion d'offres de formation en matière de préparation aux situations d'urgence destinées aux élus et dirigeants des municipalités
 - 4.5 Demande de lettre d'appui de la Municipalité de Saint-Boniface pour la création d'une piste cyclable
 - 4.6 Offre de formation en secourisme de la CNESST en 2020 pour le personnel de la Municipalité
 - 4.7 Demande de soutien financier de L'Orphéon de Saint-Élie-de-Caxton
 - 4.8 Lettre de l'UPA Mauricie demandant l'appui des municipalités concernant l'entretien des cours d'eau en milieu agricole
 - 4.9 Lettre de l'Association des riverains du Lac Plaisant demandant à la Municipalité de faire exécuter des travaux d'excavation à l'exutoire du lac pour abaisser le niveau d'eau du lac
 - 4.10 Lettre de démission du conseiller M. Roger Sylvestre

5. **RAPPORT DES COMITÉS**
6. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
7. **RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION**
 - 7.1 Choix de la firme comptable pour l'audit des états financiers de l'exercice financier 2019
 - 7.2 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2020
 - 7.3 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2020
 - 7.4 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour les années 2020 et 2021
 - 7.5 Octroi d'un montant de 1 000\$ pour le party de Noël des élus et des employés de la Municipalité
 - 7.6 Octroi d'un montant de 500\$ pour le party de Noël des pompiers de la Municipalité
8. **RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**
 - 8.1 Octroi du contrat d'inspection des équipements du Service de sécurité incendie de la Municipalité pour l'année 2020
9. **RÉSOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME**
 - 9.1 Achat de projecteurs DEL pour l'illumination du sapin en façade du presbytère
10. **RÉSOLUTIONS – SUBVENTIONS**
 - 10.1 Demande de soutien financier de L'Orphéon de Saint-Élie-de-Caxton
 - 10.2 Demande de remboursement pour des inscriptions à des activités sportives
11. **RÉSOLUTIONS – URBANISME**
 - 11.1 Avis de motion du premier projet de règlement numéro 2019-010 relatif à la modification du règlement sur les usages conditionnels (règlement 2010-016) relativement à l'exploitation des résidences de tourisme
 - 11.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 2019-010 relatif à la modification du règlement sur les usages conditionnels (règlement 2010-016) relativement à l'exploitation des résidences de tourisme
 - 11.3 Demande de dérogation mineure pour la création de deux lots non constructibles sur le lot 3 983 667 de la rue Pierre-Gagnon
 - 11.4 Demande de dérogation mineure pour réduire la marge arrière au 646, chemin du lac Bell
12. **DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**
 - 12.1 Avis de vacance au poste de conseiller no 5
 - 12.2 Formation de 4 pompiers à l'utilisation des pinces de désincarcération
 - 12.3 Concours maisons illuminées
 - 12.4 Résolution d'appui à la Municipalité de Saint-Boniface pour la réalisation d'une piste cyclable.
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2019-12-262

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 12.2 Formation 4 pompiers aux pinces de désincarcération
- 12.3 Prix (2 X 50.00 \$) pour le concours Maisons Illuminées
- 12.4 Résolution d'appui à la Municipalité de Saint-Boniface pour la réalisation d'une piste cyclable
- 12.5 Liste des comptes dus antérieurs à l'année 2019

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION 2019-12-263

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2019 sans aucune modification.

Adoptée

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION 2019-12-264

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2019 sans aucune modification.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Demande de l'Association des propriétaires du Lac Souris pour l'implantation du vote par correspondance
- 4.2 Lettre de la direction du CIUSSS MCQ concernant l'éradication de l'herbe à poux
- 4.3 Demande d'appui et demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local
- 4.4 Correspondance de la Croix-Rouge faisant la promotion d'offres de formation en matière de préparation aux situations d'urgence destinées aux élus et dirigeants des municipalités
- 4.5 Demande de lettre d'appui de la Municipalité de Saint-Boniface pour la création d'une piste cyclable
- 4.6 Offre de formation en secourisme de la CNESST en 2020 pour le personnel de la Municipalité
- 4.7 Demande de soutien financier de L'Orphéon de Saint-Élie-de-Caxton
- 4.8 Lettre de l'UPA Mauricie demandant l'appui des municipalités concernant l'entretien des cours d'eau en milieu agricole
- 4.9 Lettre de l'Association des riverains du Lac Plaisant demandant à la Municipalité de faire exécuter des travaux d'excavation à l'exutoire du lac pour abaisser le niveau d'eau du lac
- 4.10 Lettre de démission du conseiller M. Roger Sylvestre

La correspondance est déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique

5. RAPPORT DES COMITÉS

Lucie Hamelin

Elle désire souligner tout le travail des employés, des gestionnaires de la municipalité et les élus pour le bon travail.

Charline Plante

La bibliothèque sera fermée du 18 décembre au 6 janvier pour la période des Fêtes.

Un rappel pour les spectacles au Garage de la culture : le 13 décembre spectacle gratuit de Léon Garceau, Doris Samson et Régis Simard, le 27 décembre Trio Grenier Miron et Bordeleau et le 28 décembre El Son Sono.

Fait des souhaits pour la période des Fêtes.

Francine Buisson

1. **Statistique site Web pour décembre 2019 :**
 - a. Site municipal : 6 428 visites et 25 429 pages consultées (comparatif 2018 : moins de visites et près de 3 700 pages consultées de plus que l'an dernier pour la même période).
 - b. Site touristique : 2 587 visites et 7 936 pages consultées (comparatif 2018 : moins de visites et de pages consultées).
2. **Fête de Noël des familles caxtoniennes :** Dimanche le 8 décembre prochain se tiendra l'activité annuelle de l'arrivée du Père Noël à Saint-Élie-de-Caxton. Grands et petits, jeunes et moins jeunes sont invités à cette activité du temps des fêtes à compter de 13 h 30. Au programme : balade en carriages dans les rues du village, visite du Père et de la Mère Noël à la résidence St-Élie, animation musicale, maquillage pour enfants, collation santé et remise d'une surprise aux enfants par le Père Noël. Une publicité postale contenant tous les détails a été expédiée dans toutes les résidences.

3. **Promotion Maisons illuminées** : Gagnants
4. **Formation UTA session hiver 2020** : Cours d'histoire intitulé « Histoire de peur III : Lumières et ténèbres » offert par le professeur Pierre Letarte. Durée de 8 semaines de 2 h 30 par semaine. Période du 6 février au 26 mars 2020. La formation se tiendra dans la grande salle le jeudi. Les coûts et heures seront connus plus tard en décembre. Vérifier les informations sur le site Web.
5. **Formations, atelier, cours offerts hiver 2020** : Viactive, Atelier de tricot, programme intégré d'équilibre dynamique (P.I.E.D.), Tai chi niveau intermédiaire et niveau avancé.

Robert Gauthier

MOTION DE REMERCIEMENTS

Au nom de l'ensemble du conseil municipal une motion de remerciements est adressée à monsieur Roger Sylvestre qui a dû quitter pour des raisons d'ordre professionnel ses fonctions de conseiller municipal. Durant la courte période où il a été avec nous, il a été d'un apport très intéressant compte tenu de ses expériences de gestionnaire dans le passé, alors nous tenons à le remercier.

Collecte des dons pour les paniers de Noël

Le comité d'entraide de la Fabrique de Saint-Élie-de-Caxton a tenu un barrage routier le 24 novembre dernier à deux points de collecte, soit l'intersection du chemin des Loisirs et de l'avenue Principale et à l'intersection de la rue Saint-Louis et de la route des Lacs. Cette activité a permis de recueillir plus de 1 700 \$. Ce montant servira pour les paniers de Noël distribués aux familles de Saint-Élie-de-Caxton qui en ont besoin. Cette année le Comité procédera à l'achat d'un congélateur, ce qui leur permettra de donner des aliments congelés. Merci pour votre générosité et merci aux bénévoles qui se sont impliqués.

Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (S.I.U.C.Q.)

La Municipalité a renouvelé son entente avec le [SIUCQ](#) pour l'année 2020. Cet organisme à but non lucratif dispose de l'expertise et des ressources humaines et matérielles pour répondre à nos besoins en services complémentaires d'urgence et de sécurité civile. Il offre les services de desserte en mesures d'urgence selon les événements et en appui à nos pompiers, si requis lors d'interventions. Cette collaboration permet à la Municipalité d'accroître l'efficacité de ses interventions dans des situations d'urgence. Les services du SIUCQ sont d'ailleurs inclus dans notre plan de sécurité civile. En 2019, le SIUCQ est intervenu notamment lors de la panne d'électricité, de l'avis d'ébullition de l'eau de l'aqueduc du village et lors de l'événement Saint-Élie-de-Crampons.

En janvier, nous vous donnerons des informations concernant la mise en place d'un système d'alerte en sécurité civile pour compléter nos interventions dans ce domaine.

Nous avons procédé à l'installation d'une prise électrique afin de pouvoir brancher une génératrice en cas d'urgence.

L'heure du citoyen

Suite à la suggestion de monsieur Philipp Kallenberger de mettre en place « L'heure du citoyen », nous avons expérimenté cette formule le 18 novembre dernier. Près d'une trentaine de personnes ont participé à cette première rencontre. Plusieurs sujets ont été abordés, dont l'aqueduc et son

prolongement, le plan de sécurité civile et des mesures à mettre en place, les carrioles touristiques, la coupe d'arbres à la Ferme forestière Winchester, le marché public, le vote par correspondance, l'accessibilité aux bâtiments municipaux pour les personnes à mobilité réduite, etc. Le mois de décembre étant très occupé, la prochaine rencontre citoyenne aura lieu le **lundi 20 janvier à 19 h.**

Vente du camion à neige

Le camion à neige que la Municipalité avait acquis en 2015 au prix de 212 415 \$ a été vendu au soumissionnaire conforme le plus offrant, soit Dénéigement Daniel Lachance Inc., suivant les dispositions prévues à l'article 6.1 du Code municipal du Québec, au prix de 155 555 \$ plus les taxes. Il est important de souligner que la Municipalité a d'abord procédé à une évaluation indépendante de la juste valeur marchande du camion par un évaluateur externe, le garage Desfonds de Louiseville, et que les soumissions reçues étaient supérieures à cette évaluation.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES

COMPTES À PAYER

11952	LA TANIÈRE INC.	PROGRAMMATION SPECTACLES	4 599.00 \$
11953	GRENIER MARC	PROGRAMMATION SPECTACLES	800.00 \$
11954	BORDELEAU MICHEL	PROGRAMMATION SPECTACLES	600.00 \$
11955	MIRON NORMAND	PROGRAMMATION SPECTACLES	600.00 \$
11956	TRI-TONS	FÉERIE DE NOËL	510.00 \$
11957	ADN COMMUNICATION	SITE WEB	372.52 \$
11958	ALIMENTATION R. AUDET	ALIMENTS, REPARATION BATISSE PATINOIRE	28.01 \$
11959	ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE	48.29 \$
11960	RICHARD BEAULIEU	BONIFICATION BÉNÉVOLES	15.00 \$
11961	BELANGER SAUVE , AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES ET ARBITRAGE	19 109.10 \$
11962	BELLERIVE JOCELYN	CONTRAT SECTEUR SUD ET CENTRE	37 502.72 \$
11963	BELLERIVE HEIDI	PIÈCES, ACCESSOIRES CULTUREL	63.68 \$
11964	BOTELHO JUAN	JETONS PREMIERS RÉPONDANTS	25.00 \$
11965	BUISSON FRANCINE	SUBVENTION COMITÉ FAMILLE	254.38 \$
11966	CAMIONS WESTERN STAR MAURICIE INC.	ENTRETIEN INSPECTION CAMION NEIGE, ENTRETIEN CAMION INCENDIE	4 945.34 \$

11967	CANAC	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	66.14 \$
11968	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, ENTRETIEN CAMIONS, ENTRETIEN CAMION INCENDIE, ENTRETIEN TRACTEUR BALADE	452.32 \$
11969	CODE 4 FIRE & RESCUE INC.	PINCES DE DÉSINCARCÉRATION	187.24 \$
11970	CONSTRUCTIONS SEBASTIEN LESSARD	ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	2 903.12 \$
11971	DE CHARETTE LEON	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	100.00 \$
11972	DESHAIES PIERRE	SITE WEB	4 024.13 \$
11973	DEVELOPPEMENT SAINT-ELIE-DE-CAXTON	ACT. CULTURELLES FONTAINE	280.12 \$
11974	DISQUES DARE TO CARE INC.	PROGRAMMATION SPECTACLES	1 437.19 \$
11975	DISTRIBUTEAU PLUS!	ALIMENTS	60.75 \$
11976	ENGLOBE CORP.	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	9 073.26 \$
11977	ENTREPRISES MARIO LAROCHELLE INC.	EQUIPEMENT TRAVAUX PUBLICS	1 494.66 \$
11978	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	VOIRIE/MATÉRIAUX, NIVELEUSE	8 795.59 \$
11979	ENTREPRISES DE DISTRIBUTION	ALIMENTS	75.00 \$
11980	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	114.51 \$
11981	EXCAVATIONS R.M.G. INC.	CONTRAT VIDANGES	7 881.99 \$
11982	FNX-INNOV INC.	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	10 114.35 \$
11983	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	52.00 \$
11984	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	223.32 \$
11985	GARAGE CLAUDE AUGER	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS	114.98 \$
11986	GAUTHIER ROBERT	FRAIS REPRÉSENTATION DU CONSEIL	105.13 \$
11987	GILBERT ETIENNE	JETONS PREMIERS RÉPONDANTS	25.00 \$
11988	GROUPE CLR	TÉLÉPAGE, SYSTÈME DE COMMUNICATION	137.81 \$
11989	GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN EQUIPEMENTS TRACTEURS, TRACTEUR BALADE	2 745.94 \$

11990	GUILLEMETTE JACQUES	BONIFICATION BÉNÉVOLES	675.00 \$
11991	HAMEL ROBERT	JETON PRÉSENCE CCU	30.00 \$
11992	HOCKEY LEMAY / SPI	VETEMENTS TRAVAIL	209.08 \$
11993	HOULE SEBASTIEN	JETON PRÉSENCE CCU	30.00 \$
11994	JULIE PLANTE ENR.	EQUIPEMENT VETEMENT DE COMBAT	45.00 \$
11995	JULIEN BELLERIVE & FILS	LOCATION MACHINERIE	163.83 \$
11996	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	478.04 \$
11997	ANDRE LEMAY	BONIFICATION BÉNÉVOLES	110.00 \$
11998	LONGPRE NORMAND	JETON PRÉSENCE CCU	30.00 \$
11999	MASKIMO CONSTRUCTION INC.	RÉFECTION CH. LAC-BELL	140 840.64 \$
12001	MATERIAUX LAVERGNE	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE, SENTIER, CASERNE, MAISON DU CITOYEN	406.04 \$
12002	MAURICE HOULE & FILS LTEE	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE, CASERNE, MAISON DU CITOYEN	343.77 \$
12004	MRC DE MASKINONGE	SERVICE D'INGENIERIE, RÉFECTION LAC-BELL, REDEV. ELIMINATION, ENFOUISSEMENT DÉCHETS	14 999.51 \$
12005	MUISE PATRICK	REHAB. INST. SEPTIQUES 2017-002, LOCATION MACHINERIE, VOIRIE/MATÉRIAUX	6 237.40 \$
12006	MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ, SERV. JURIDIQUES ET ARBITRAGE	1 468.46 \$
12007	ANNULÉ		
12008	NEKSYS INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	232.25 \$
12009	LE NOUVELLISTE	DEPENSES DE PUBLICITÉS ET D'INFORMATIONS	637.42 \$
12010	NOVEXCO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	126.37 \$
12011	PHILIPS HEALTHCARE	PIÈCES, ACCESSOIRES ENTRETIEN MATÉRIEL	303.54 \$
12012	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES, ENTRETIEN STATION POMPAGE	1 902.40 \$
12013	PORTES ET FENETRES J.M. FERRON	GARAGE DE LA CULTURE, AMELIORATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	14 111.99 \$

12014	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	682.14 \$
12015	LES SAPINS DU NORD INC.	FÉERIE DE NOEL	224.21 \$
12016	REJEAN JACQUES	BONIFICATION BÉNÉVOLES	340.00 \$
12017	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	70.42 \$
12018	SANIMONT ENVIRONNEMENT INC.	LOCATION MACHINERIE	2 863.36 \$
12019	SBM - DIJITEC INC.	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	1 491.82 \$
12020	SERVICE RÉCRÉATIF ET SPORTIF YAMACHICHE	EQUIPEMENT SPORTIF	1 024.13 \$
12021	SIGNOPLUS INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES DÉNEIGEMENT	112.96 \$
12022	SONIC ENERGIES INC.	ESSENCE ET HUILE DIESEL, DIESEL GENERATRICE, HUILE À CHAUFFAGE	4 402.45 \$
12023	VAL-MAURICIE ELECTRIQUE INC.	GARAGE DE LA CULTURE, PIÈCES ET ACCESSOIRES D'URGENCE	22 226.96 \$
12024	FRANCOIS VERONNEAU	BONIFICATION BÉNÉVOLES	20.00 \$
12025	VILLEMURE ODETTE	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE, FOURNITURES DE BUREAU, ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	1 305.83 \$
12026	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	271.97 \$
		TOTAL	338 354.58 \$

COMPTES PAYÉS D'AVANCE

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
HYDRO-QUEBEC	191021	240.85 \$
HYDRO-QUEBEC	191022	355.66 \$
HYDRO-QUEBEC	191022	247.84 \$
RETRAITE QUÉBEC	191031	218.75 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	191104	148.26 \$
REVENU CANADA	191105	5 673.35 \$
REVENU QUEBEC	191105	14 842.44 \$
HYDRO-QUEBEC	191106	146.14 \$
HYDRO-QUEBEC	191107	984.71 \$
L'UNION-VIE	191112	2 060.63 \$
SOGETEL INC.	191121	882.45 \$
	TOTAL	25 801.08 \$

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION 2019-12-265

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer au montant de 25 801.08 \$ les comptes déjà payés au montant de 338 354.58 \$ et, les salaires nets du mois d'octobre 2019 au montant de 42 793.56 \$, totalisant la somme de 406 949.22 \$.

Adoptée

7. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION

7.1 CHOIX DE LA FIRME COMPTABLE POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019

CHOIX DU CABINET COMPTABLE POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019

ATTENDU que la Municipalité doit désigner une firme comptable pour effectuer l'audit des états financiers de l'année 2019;

ATTENDU que les besoins de la Municipalité en matière de services comptables comportent également de l'assistance comptable en cours d'exercice financier;

ATTENDU que le cabinet comptable Stéphane Bérard CPA inc. est un cabinet spécialisé dans le domaine municipal et qu'il offre de tels services d'assistance comptable en cours d'exercice financier.

ATTENDU que la Municipalité peut, en vertu de son règlement de gestion contractuelle (Règlement 2019-01), accorder un contrat de gré à gré pour l'acquisition de services professionnels d'une valeur inférieure à 101 100\$.

RÉSOLUTION 2019-12-266

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'OCTROYER le contrat d'audit des états financiers de l'exercice financier 2019 au cabinet comptable Stéphane Bérard Inc. au montant de 11 000\$, avant taxes, pour l'audit des états financiers de l'année 2019.

Adoptée

7.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2020

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU que la Municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités et qu'elle doit procéder au renouvellement de son adhésion pour l'année 2020;

RÉSOLUTION 2019-12-267

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE RENOUVELLER l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2020 au montant de 2 266.74\$, taxes incluses.

Adoptée

7.3 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2020

RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU que la Municipalité est membre de la Fédération canadienne des municipalités et qu'elle doit procéder au renouvellement de son adhésion pour l'année 2020;

RÉSOLUTION 2019-12-268

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE RENOUVELLER l'adhésion de la Municipalité à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2020 au montant de 632.09\$, taxes incluses.

Adoptée

7.4 OCTROI DU CONTRAT POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021

OCTROI DU CONTRAT DE CUEILLETTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2020 ET 2021

ATTENDU que la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur SEAO pour le contrat de cueillette et transport des ordures ménagères pour les années 2020 et 2021;

ATTENDU que les soumissions ont été ouvertes le 2 décembre 2019 et que les résultats se lisent comme suit :

GSDM Inc.	306 137,70 \$ plus taxes
DFL Environnemental Inc. (Matrec)	236 715,00 \$ plus taxes
Services Sanitaires Asselin Inc.	216 093,76 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT que la soumission de Services Sanitaires Asselin Inc. est la soumission conforme la plus basse.

RÉSOLUTION 2019-12-269

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'OCTROYER le contrat de cueillette et de transport des ordures ménagères au plus bas soumissionnaire conforme, Services Sanitaires Asselin Inc., débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2021, pour un montant de 216 093,76 \$, avant taxes. La cueillette des ordures ménagères se fera le mercredi aux 2 semaines en période hivernale à compter du 8 janvier 2020 et à toutes les semaines en période estivale. Les documents de soumission font partie intégrante de la présente résolution et constituent le contrat liant les parties.

Adoptée

7.5 OCTROI D'UN MONTANT DE 1 000\$ POUR LE PARTY DE NOËL DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION AUTORISANT LE BUDGET POUR LE PARTY DE NOËL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET MEMBRES DU CONSEIL

RÉSOLUTION 2019-12-270

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER une dépense de 1 000 \$ pour le party de Noël des employés municipaux et membres du conseil et de mettre à titre de condition, que cet événement ait lieu dans un des commerces situés sur le territoire de la Municipalité.

Adoptée

7.6 OCTROI D'UN MONTANT DE 500\$ POUR LE PARTY DE NOËL DES POMPIERS DE LA MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION AUTORISANT LE BUDGET POUR LE PARTY DE NOËL DES POMPIERS

RÉSOLUTION 2019-12-271

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 500,00 \$ à l'Association des Pompiers de Saint-Élie-de-Caxton pour leur fête de Noël.

Adoptée

8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

8.1 OCTROI DU CONTRAT D'INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2020

OCTROI DU CONTRAT D'INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022

ATTENDU que le Service de sécurité incendie de la Municipalité doit faire inspecter ses équipements à chaque année;

ATTENDU que des prix ont été demandés aux différents fournisseurs en sécurité incendie de la Mauricie et du Centre-du-Québec

ATTENDU qu'un seul fournisseur peut effectuer tous les tests requis et qu'il peut garantir ses prix pour une période de trois ans.

RÉSOLUTION 2019-12-272

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'OCTROYER le contrat d'inspection des équipements du service de sécurité incendie pour les années 2020, 2021 et 2022 à Services techniques incendies provincial inc. au montant annuel de 2 250.85\$, taxes incluses.

Adoptée

9. RÉSOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME

9.1 ACHAT DE PROJECTEURS DEL POUR L'ILLUMINATION DU SAPIN EN FAÇADE DU PRESBYTÈRE

ACHAT DE PROJECTEURS DEL POUR L'ILLUMINATION DU SAPIN EN FAÇADE DU PRESBYTÈRE

ATTENDU que la Municipalité consacre un budget annuellement pour l'illumination du centre du village durant la période des Fêtes;

ATTENDU que l'éclairage du sapin situé en façade du presbytère doit être refait.

RÉSOLUTION 2019-12-273

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACHETER des projecteurs DEL multicolores pour faire l'illumination du sapin en façade du presbytère. Les appareils seront achetés du fournisseur LUMCO au montant de 3 019.06\$, taxes incluses.

Adoptée

10. RÉSOLUTIONS – SUBVENTIONS

10.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ORPHÉON DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ORPHÉON DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU que l'Orphéon de Saint-de-Caxton a adressé une demande de soutien financier afin de pouvoir utiliser gratuitement le Garage de la culture pour les répétitions d'un spectacle qui y sera présenté les 17 et 18 avril 2020;

ATTENDU que l'organisme veut pouvoir commencer à utiliser le Garage de la Culture le 5 janvier et, par la suite, tous les jeudis soir de janvier, février, mars et avril se terminant jeudi le 16 avril;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 2018-013 régissant la location d'espaces municipaux des frais de location de 80\$ par mois sont applicables pour les groupes et organismes de la municipalité;

ATTENDU qu'en accordant la gratuité pour l'utilisation du Garage de la culture, la Municipalité accorde un soutien financier de l'ordre de 320\$ à l'organisme et pourra être déduit de toute autre forme de soutien financier que la Municipalité pourra accorder à l'organisme au cours de l'année 2020.

RÉSOLUTION 2019-12-274

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE PERMETTRE à l'Orphéon de Saint-Élie-de-Caxton d'utiliser gratuitement le Garage de la culture pour la préparation de leur spectacle, le tout selon l'horaire et les conditions d'occupation du local figurant au contrat de location à intervenir entre la Municipalité et l'organisme.

Adoptée

10.2 DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR DES INSCRIPTIONS À DES ACTIVITÉS SPORTIVES

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION POUR ACTIVITÉS SPORTIVES

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, par l'entremise de la Politique Familles-Aînés, encourage la pratique d'activités sportives chez les moins de 18 ans;

ATTENDU qu'un montant maximum de 50\$ par enfant et par année peut être accordé aux parents à titre de remboursement des frais d'inscription à une activité sportive;

RÉSOLUTION 2019-12-275

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER un remboursement de 100\$ à madame Marylène Deschênes pour l'inscription de ses fils Lovik et Késy Gélinas, le premier pour une activité de Trampoline au Gymnigan de Shawinigan et le second pour son inscription annuelle au Club d'athlétisme Zénix de la Mauricie.

Adoptée

11. RÉOLUTIONS – URBANISME

11.1 AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-010 RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (RÈGLEMENT 2010-016) RELATIVEMENT À L'EXPLOITATION DES RÉSIDENCES DE TOURISME

AVIS DE MOTION

Madame Francine Buisson.DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet Règlement 2019-010 relatif à la modification du règlement sur les usages conditionnels (règlement 2010-016) relativement à l'exploitation des résidences de tourisme.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

11.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-010 RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (RÈGLEMENT 2010-016) RELATIVEMENT À L'EXPLOITATION DES RÉSIDENCES DE TOURISME

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-010 RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2010-016 RELATIVEMENT À L'EXPLOITATION DE RÉSIDENCES DE TOURISME

Les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a réalisé une réflexion afin de mieux encadrer l'exploitation de résidences de tourisme dont la demande ne cesse de croître;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge maintenant opportun de procéder à la modification de son règlement sur les usages conditionnels en lien avec l'exploitation de résidences de tourisme, afin d'être concordant dans sa démarche;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le ou vers le 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement sera donné conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin d'ordonner et statuer par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule :

« Règlement numéro 2019-010 relatif à la modification du règlement sur les usages conditionnels numéro 2010-016 relativement à l'exploitation de résidences de tourisme ».

ARTICLE 2

Le tableau de l'article 5.1 « Zones et usages conditionnels autorisés » est modifié par l'ajout d'une ligne à la fin du tableau, de la façon suivante :

Zones	Usages conditionnels
Toutes les zones	Résidence de tourisme

ARTICLE 3

La section 5 « Section 5 - Critères d'évaluation d'un usage conditionnel » est modifiée par l'ajout à la suite de l'article 5.5 « Usage des sous-groupes « B : Établissement d'hébergement » et « C : Établissement de restauration », de ce qui suit :

« 5.6 Usage « Résidence de tourisme »

5.6.1 Définition

Résidence de tourisme : Établissements, au sens du *Règlement sur les établissements touristiques (L.R.Q., c. E-14.2, r.1)*, où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'auto-cuisine, pour une période n'excédant pas 31 jours.

5.6.2 Obligations du requérant

1° Le requérant qui obtient une résolution autorisant l'usage conditionnel s'engage par écrit à obtenir une attestation de classification en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (R.L.R.Q., ch. E-14.2) dans les 3 mois suivant cette résolution.

Le panneau attestant la classification et délivré par la Corporation de l'industrie touristique du Québec doit être installé en permanence sur le site où l'usage est exercé.

2° Le requérant s'engage à informer sa clientèle des dispositions relatives aux nuisances incluses dans le Règlement 2010-003 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec, à afficher celles-ci à l'intérieur de la résidence et à les inclure dans ses contrats de location. Les autres règlements municipaux en vigueur (bruit, nuisance, gestion des matières résiduelles, animaux, feux en plein air, feux d'artifice, etc.) devraient également y être résumés.

3° L'usage doit être implanté dans un bâtiment de type isolé seulement.

4° En tout temps, lorsque la résidence est louée, une personne responsable et résidente dans un rayon de 50 km autour de Saint-Élie-de-Caxton doit pouvoir être rejointe par la Municipalité en cas de besoin. Elle devra notamment s'assurer que les conditions suivantes soient respectées:

- que le nombre maximal de personnes dans l'unité soit respecté;
- que les occupants ne produisent pas de nuisances sonores ou autres pouvant troubler la quiétude du voisinage;
- que la réglementation municipale en vigueur soit respectée (nuisances, gestion des matières résiduelles, animaux, feux en plein air, feux d'artifice, etc.).

5° L'installation septique doit être conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolés (RLRQ, c. Q-2, r.22) et vidangées aux deux ans. En outre, le nombre de personnes occupant l'unité d'habitation louée ne doit pas dépasser le nombre de personnes qu'elle peut accueillir, établi à raison de deux (2) personnes (excluant les enfants de moins de douze (12) ans) par chambre;

6° L'usage ne peut être exercé sur un terrain accessible par une servitude d'accès, à moins que le propriétaire de la servitude donne son accord par écrit au préalable.

5.6.3 Critères d'évaluation d'une demande d'usage conditionnel

Emplacement

- Le terrain sur lequel est exercé l'usage doit être adjacent à une rue publique ou privée et la résidence doit être facilement accessible en automobile et véhicules d'urgence.

Stationnement

- Le terrain doit comporter suffisamment de cases de stationnement pour accueillir la clientèle. A défaut, l'exercice de l'usage ne doit pas avoir pour effet d'entraîner le stationnement de véhicules dans les rues.
- L'aménagement de cases supplémentaires si requis doit être réalisé à un endroit stratégique du terrain afin de limiter son impact visuel. Elle peut prévoir des mesures d'atténuation, tel un écran de végétaux.
- En période de location, l'utilisation de véhicules de camping, de tentes, de tentes-roulottes et autres dispositifs d'hébergements similaires est interdite.

Nuisances

- L'opération de la résidence ne doit pas constituer une source de bruit susceptible de troubler la quiétude du voisinage.
- Les espaces extérieurs utilisés par la clientèle (comme le spa, la terrasse, le foyer extérieur, la piscine, le barbecue et les autres équipements extérieurs) doivent être aménagés afin de minimiser les nuisances sur le voisinage, notamment en n'étant pas localisés près des limites des propriétés voisines utilisées à des fins résidentielles.
- L'utilisation de l'éclairage extérieur doit être réalisée afin d'assurer la sécurité des lieux tout en prenant soin de ne pas incommoder les emplacements voisins.
- Les embarcations nautiques autres que celles appartenant au propriétaire sont interdites, à l'exception des embarcations nautiques suivantes : canot, kayak et planche à pagaie, le tout dans le respect du Règlement de l'association du lac.

Matières résiduelles

- Un nombre suffisant de bacs pour les matières résiduelles et le recyclage doivent être disposés sur le terrain selon le nombre maximal de personnes permis dans la résidence de tourisme.

5.6.4 Délais de conformité

Une période de transition est prévue afin de permettre aux propriétaires opérant actuellement une résidence de tourisme de se conformer à la présente réglementation. La Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accordera une période de 6 mois, à partir de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, à tous les propriétaires de résidences de tourisme pour qu'ils puissent se conformer.

Durant cette période, aucune mesure coercitive ne sera prise en lien avec l'application du règlement. Après cette période, des amendes pourraient être imposées.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ROBERT GAUTHIER, maire

BENOÎT GAUTHIER
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 2 décembre 2019
Adoption du 1er projet de règlement : 2 décembre 2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-010

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de cette séance.

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement 2010-016 afin d'encadrer l'exploitation des résidences de tourisme.

RÉSOLUTION 2019-12-276

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adoption le premier projet de règlement intitulé :

**« PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-010
RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT
SUR LES USAGES CONDITIONNELS (RÈGLEMENT 2010-016)
RELATIVEMENT À L'EXPLOITATION DES RÉSIDENCES DE TOURISME »**

Adoptée

11.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA CRÉATION DE DEUX LOTS NON CONSTRUCTIBLES SUR LE LOT 3 983 667 DE LA RUE PIERRE-GAGNON

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA CRÉATION DE DEUX LOTS NON CONSTRUCTIBLE SUR LE LOT 3 983 667 DE LA RUE PIERRE-GAGNON

ATTENDU que les propriétaires du lot 3 983 667 ont demandé une dérogation mineure afin de permettre la création de deux lots destinés à un usage autre qu'une habitation;

ATTENDU que les usages que prévoient faire les demandeurs en séparant le lot en deux portions ne nécessitent pas la séparation du lot;

ATTENDU que l'application du règlement de zonage ne cause aucun préjudice sérieux aux demandeurs et ne porte aucunement atteinte à la jouissance de leur propriété;

ATTENDU que le fait d'accorder cette dérogation mineure créerait un précédent qui va à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de ne pas accorder la dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2019-12-277

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE NE PAS ACCORDER la dérogation mineure visant à diviser le lot 3 393 667 en deux lots distincts.

Adoptée

11.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR RÉDUIRE LA MARGE ARRIÈRE AU 646, CHEMIN DU LAC BELL

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR RÉDUIRE LA MARGE ARRIÈRE AU 646 CHEMIN DU LAC BELL

ATTENDU que le propriétaire du lot 5 604 243 situé au 646, chemin du lac Bell a demandé une dérogation mineure afin de réduire la marge arrière à 2,2 mètres plutôt qu'à 4 mètres, tel qu'inscrit à la grille de spécification 233-REC du règlement de zonage 2010-012, afin de régulariser l'implantation de l'annexe du bâtiment principal existant;

ATTENDU que le fait de ne pas accorder ladite dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que la dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;

ATTENDU que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2019-12-278

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER la dérogation mineure et de réduire la marge arrière à 2,2 mètres plutôt qu'à 4 mètres afin de régulariser l'implantation de l'annexe du bâtiment principal existant.

Adoptée

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

12.1 AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER NO 5

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

En vertu des dispositions prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) avis est donné au conseil de la municipalité qu'il y a vacance à un poste de conseiller no. 5 à la suite de la démission de M. Roger Sylvestre.

12.2 FORMATION DE 4 POMPIERS À L'UTILISATION DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

FORMATION DE 4 POMPIERS À L'UTILISATION DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

ATTENDU que la Municipalité a fait l'acquisition de pinces de désincarcération;

ATTENDU que seule une partie des pompiers de la brigade est formée à l'utilisation de pinces de désincarcération;

ATTENDU que la MRC de Maskinongé offre le cours de formation pour l'utilisation des pinces de désincarcération.

RÉSOLUTION 2019-12-279

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER à ce que quatre pompiers de la brigade du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton suivent la formation sur l'utilisation des pinces de désincarcération lorsque celle-ci sera disponible.

Adoptée

12.3 CONCOURS MAISONS ILLUMINÉES

CONCOURS MAISONS ILLUMINÉES 2019

ATTENDU que la Municipalité a invité toute la population à participer au Concours Maisons illuminées 2019;

ATTENDU qu'elle souhaite récompenser les participants en remettant deux prix de 50,00\$.

RÉSOLUTION 2019-12-280

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le versement de deux prix de 50,00\$ aux gagnants du Concours Maisons illuminées de l'année 2019.

Adoptée

12.4 RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE POUR LA RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE POUR LA RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Boniface souhaite obtenir du financement pour l'aménagement d'une piste cyclable d'environ deux kilomètres qui ferait le lien entre le centre du village et le chemin Héroux (Route des Lacs);

ATTENDU que la réalisation de ce projet permettrait d'accroître l'achalandage des cyclistes qui empruntent notre réseau cyclable;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Boniface a demandé à notre municipalité d'appuyer leur demande d'aide financière pour la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2019-12-281

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE TRANSMETTRE une lettre d'appui officielle de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton au projet de piste cyclable de la Municipalité de Saint-Boniface.

Adoptée

12.5 LISTE DES COMPTES DUS AVANT 2019

LISTE DES COMPTES DUS ANTÉRIEURS À L'ANNÉE 2019

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal qui exige que le secrétaire-trésorier de la Municipalité doit préparer un état des comptes dus qui peuvent donner lieu à une vente pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU que cet état des comptes doit être déposé au conseil et approuvé par lui.

RÉSOLUTION 2019-12-282

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER la liste des comptes dus antérieurs à l'année 2019 et pouvant donner lieu à une vente par défaut de paiement de taxes. Le conseil autorise le secrétaire trésorier à transmettre cette liste à la MRC de Maskinongé tel que le prévoit la Loi.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Une période de questions et suggestions est accordée aux citoyens(nes) présents de 20h45 à 21h00.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Lucie Hamelin propose de lever l'assemblée à 21h00.

Robert Gauthier, maire

Benoît Gauthier
Directeur général, secrétaire-trésorier